

2FB ELECTRICITE PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 43 000 euros
Siège social : 20 rue Gutenberg
ZA Le Peuple
85470 BRETIGNOLLES SUR MER
841 323 447 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 01 octobre,
A 16 heures,

Monsieur Freddy BLANCHARD,
demeurant 10 rue Antoine de la Bassetière, LA MOTHE ACHARD, 85150 LES ACHARDS,

Propriétaire de la totalité des 4 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
société 2FB ELECTRICITE PLOMBERIE,

Associé unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Florian BLANCHARD, cogérant non associé,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Freddy BLANCHARD de son mandat de cogérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Freddy BLANCHARD de ses fonctions de cogérant à effet de ce jour, le dispense de respecter le préavis de trois mois prévu par l'article 10 des statuts et décide de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Florian BLANCHARD restant seul gérant.

SECONDE DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Freddy BLANCHARD

